



# FICHE PRATIQUE PRÉSENTATION DU MODULE ASILE

#### Quoi?

Un module dédié à la gestion des demandes d'asile est disponible pour les services de type HUDA et CADA

# Comment?



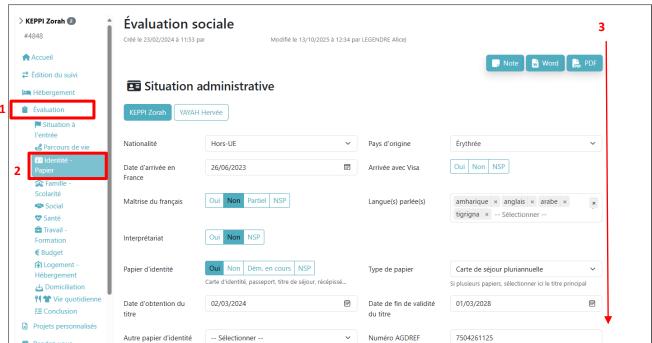
Il s'agit d'une section dédiée au suivi des démarches liées à la demande d'asile dans la section identité de l'évaluation sociale.

### TABLE DES MATIÈRES

MODULE ASILE		
	CAS D'UNE PROCÉDURE DUBLIN	. 2
TRAITEMENT DES DONNÉES LIÉES À L'ASILE		

## MODULE ASILE

I. À partir d'un suivi, cliquer sur Évaluation (1) puis Identité - papier (2) et descendre en bas du formulaire jusqu'à la section Asile (3).

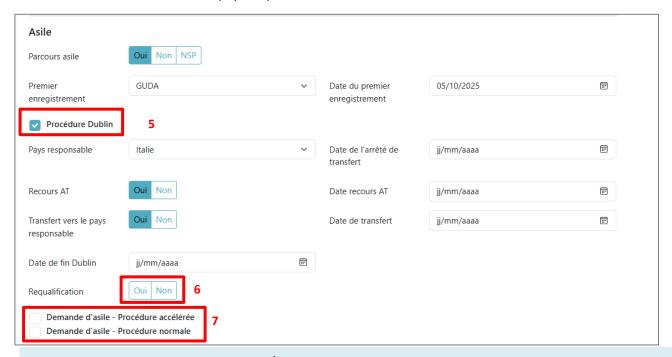


- II. Cliquer sur Oui (3). Les champs dédiés à l'asile apparaissent. Il est possible de définir le type de *guichet de premier enregistrement* (selon les territoires) *GUDA* ou *ERA* ainsi que la *Date du premier enregistrement*.
- III. En fonction de la situation de la personne, cochez *Procédure Dublin* ou *Demande d'aile Procédure accélérée ou normale.* (4).



## CAS D'UNE PROCÉDURE DUBLIN

- IV. Si le ménage est en **Procédure Dublin**, cocher la case dédiée (5). Les champs correspondants apparaissent.
- V. Il est possible de renseigner :
  - \* le pays responsable,
  - \* la date d'arrêté de transfert,
  - \* la date du recours contre l'arrêté de transfert,
  - \* la date du transfert vers le pays responsable

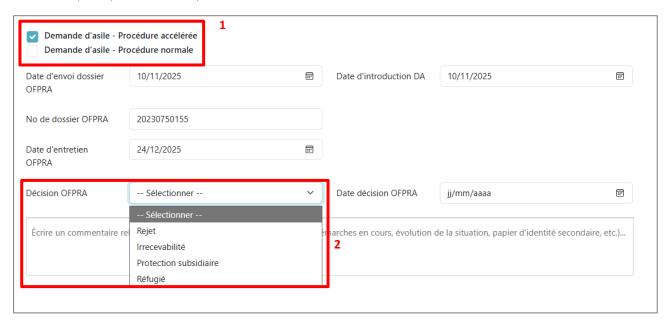


### CAS D'UNE REQUALIFICATION

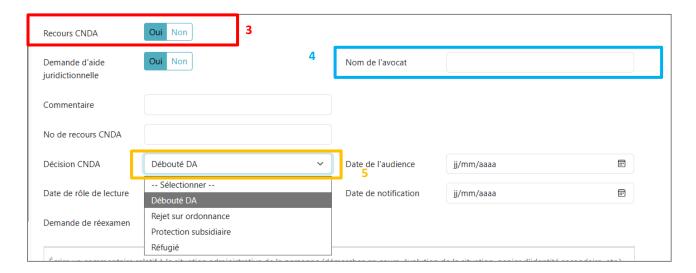
VI. Dans le cas d'une **requalification de la procédure Dublin** en Demande d'asile, cliquer **Oui** pour **Requalification** (6). Puis, <u>SANS modifier les champs précédents</u>, cocher la case Demande d'asile Procédure accélérée ou procédure normale selon le cas (7). Le formulaire dédié à l'instruction de la demande d'asile apparaît.

# PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES OU NORMALES

- I. Cocher le type de procédure (1) ainsi que les champs dédiés à l'instruction du dossier.
- II. En fonction du type de *guichet de premier enregistrement* (selon les territoires) *GUDA* ou *ERA*, les champs disponibles d'adaptent.



- III. En fonction du résultat de la *Décision OFPRA* (2), il est possible de renseigner les données relatives au *Recours CNDA* en cliquant sur *Oui* devant le champ dédié (3).
  - NB. Il est possible de renseigner le nom d'un avocat (4) dans le cas de **Demande d'aide juridictionnelle** (*Oui*).



IV. En fonction de la *Décision CNDA*, il est possible de suivre une démarche de *Demande de réexamen* (6) jusqu'à la décision de l'OFPRA en cliquant sur *Oui*.



# TRAITEMENT DES DONNÉES LIÉES À L'ASILE

L'export des données liées à l'Asile est possible uniquement dans le cadre d'un export personnalisé.

Les exports personnalisés sont réservés aux administrateurs. Ils sont réalisables à partir de la page dédiée

Administration > Gérer les modèles d'export. => voir fiche pratique dédiée.